## Retraite Québec

# Demande de prestation de survivant d'un régime de retraite du secteur public

Vous devez utiliser ce formulaire pour présenter une demande de prestation à la suite du décès d'une personne qui a participé à un régime de retraite du secteur public ou qui recevait une rente de retraite ou de conjoint survivant d'un tel régime. Il s'adresse à la personne qui veut faire valoir ses droits à titre de conjointe survivante ou conjoint survivant ou de liquidatrice ou liquidateur de la succession.

Notez que les droits à l'égard de la conjointe survivante ou du conjoint survivant se terminent à la suite de son décès. Par contre, des sommes pourraient être payables aux héritiers de la personne qui a participé au régime.

En plus de ce formulaire, vous devez fournir des copies claires et lisibles des documents demandés. Au besoin, nous pourrons exiger les originaux ou des copies certifiées conformes.

Pour tous les documents qui sont rédigés dans une autre langue que le français ou l'anglais, vous devez fournir le document original ainsi qu'une traduction certifiée par une personne accréditée.

La signature ou l'estampille d'une traductrice ou d'un traducteur ou d'un organisme spécialisé dans la traduction doit y figurer. Il peut s'agir d'une association de traducteurs ou d'un organisme gouvernemental (ambassade, consulat, ministère, etc.).

Veuillez écrire en lettres détachées. Renseignements sur l'identité de la personne décédée Numéro d'assurance sociale **ou** numéro d'identification Le numéro d'identification se trouve dans le relevé de participation de la personne décédée ou dans son document Votre rente. Prénom Sexe Nom de famille Nom de famille à la naissance, si différent Date de naissance Date de décès iour iour Ιм Si la personne décédée recevait une rente de conjoint survivant et qu'elle n'a jamais participé à un régime de retraite du secteur public, passez à la section 4. Renseignements sur l'état matrimonial de la personne décédée A-t-elle déjà été mariée ou unie civilement? U Oui U Non Avait-elle une conjointe ou un conjoint de fait au moment de son décès? L. Oui L. Non Si vous avez coché « oui » à la question précédente, et que la personne décédée n'a jamais été mariée ou unie civilement avec une autre personne, veuillez indiquer l'état matrimonial «Célibataire» à la question suivante. Quel était l'état matrimonial de la personne au moment de son décès? État matrimonial Documents à fournir Certificat de mariage ou copie d'acte de mariage de la personne décédée, ou Marié (célébration religieuse ou civile) copie d'acte de décès1 Preuve de décès de la conjointe légale ou du conjoint légal de la personne Veuf décédée, ou copie d'acte de décès Jugement prononçant la séparation de corps de la personne décédée et, s'il y Séparé légalement a lieu, convention sur mesures accessoires Certificat de divorce ou certificat de non-appel de divorce ou jugement Divorcé irrévocable du divorce de la personne décédée Certificat d'union civile ou copie d'acte d'union civile de la personne décédée, **Uni civilement** ou copie d'acte de décès1 Jugement de dissolution ou déclaration commune notariée de dissolution Union civile dissoute d'union civile de la personne décédée Célibataire

1. Tous les documents délivrés au Québec après 1993 relatifs au mariage ou à l'union civile doivent être ceux du Directeur de l'état civil.

1 de 4

Retraite Québec RSP-081 (2022-09)

Rense	ignements sur l'état ma	trimonial de la ¡	personne décé	dée (suite)				
Si vous	s avez coché la case « <b>Sép</b>	aré légalement	», y a-t-il eu un p	oartage du patrimoine fam	ilial?	Oui Non		
Si	oui:			- + allo 4+4 mileo an acman	ــــــــــــــــــــــــــــــــــــــ	vo du postoco		
La valeur des droits accumulés dans le régime de retraite a-t-elle été prise en compte lors du partage?  Oui Non								
	Les conjoints ont-ils repris la vie commune après le partage? Oui Non							
	Indiquez la date de repris	e de la vie comr	nune, s'il y a lieu					
Si vous	s avez coché la case « <b>Veu</b>	f» ou « <b>Divorcé</b> »	», veuillez fournir	les informations suivantes	3:			
Nom de la conjointe ou du conjoint :								
	Date du décès ou du divorce, selon le cas:							
	Pour un divorce, inscrire l	la ville où il a été	prononcé:					
2. Re	enseignements sur l'ident	ité de la conjoir	nte ou du conjoir	nt de la personne décédé	e qu	ii a participé au régime		
Sexe	Nom de famille	-	Prénom	<u>.</u>		iméro d'assurance sociale		
□F :	Nom de famille à la naiss	sance si différen	 		Ш	Date de naissance		
□м	Trem de la mile d'a naise	saires, si amerei	•			année mois jour		
Adress	e (numéro, rue, appartement ou	case postale)			,			
Ville		Province		Pays		Code postal		
Téléph	one				La	ngue de correspondance		
Au dor	ind. rég.		ind. rég. Autre			Français		
Au trav	ind. rég.	50 00 02c 1 1	Poste			Anglais		
		e er min nen aver			<u></u>			
l —	ez votre lien avec la perso	nne décédée <b>au</b>	ı moment du dé	cès:				
l —	narié ni civilement							
l —	onjoint de fait							
l —	éparé légalement							
1	cuments à fournir							
1	Certificat de décès ou copi Spécimen de chèque au no			t (pour la dépât direct)				
	opecimen de cheque au no	oni ue la conjoin	te ou uu conjoini	r (honi je dehor direcr)				

## Renseignements sur l'identité de la ou du mandataire de la conjointe survivante ou du conjoint survivant (s'il y a lieu) 3. À remplir dans les deux cas suivants: la conjointe survivante ou le conjoint survivant est apte et vous a confié le mandat de remplir cette demande à sa place; la conjointe survivante ou le conjoint survivant a une incapacité physique ou mentale qui l'empêche de remplir cette demande et un jugement vous autorise à agir à sa place. Nom de famille Prénom Sexe Adresse (numéro, rue, appartement ou case postale) Ιм Ville Province Pays Code postal Téléphone Langue de correspondance ind. réa ind. réa J Français Au domicile l Autre l JAnglais Au travail Poste 3.1 Documents à fournir Représentation d'une personne apte Mandat ou procuration Représentation d'une personne inapte Mandat de protection et preuve de son homologation ou jugement vous autorisant à représenter la personne Renseignements sur l'identité de la liquidatrice ou du liquidateur de la succession Vous devez remplir cette section, peu importe qui fait la demande. Est-ce que la personne qui liquide la succession est la conjointe ou le conjoint de la personne décédée? Si oui, et que vous avez rempli la section 2, passez à la section 5. Si non, remplissez ce qui suit. Sexe Nom de famille Prénom ۱F Adresse (numéro, rue, appartement ou case postale) М Ville Province Pays Code postal Téléphone Langue de correspondance Français Au domicile l Autre L ind. réa Anglais Au travail Poste ! 4.1 Documents à fournir si la demande est présentée à titre de liquidatrice ou liquidateur de la succession Certificat de décès ou copie d'acte de décès Spécimen de chèque du compte bancaire utilisé pour la succession (pour le dépôt direct)

## Autres documents à fournir si la demande est présentée à titre de liquidatrice ou liquidateur de la succession Si la personne décédée résidait au Québec

- Certificat de recherche testamentaire délivré par la Chambre des notaires du Québec
- Certificat de recherche testamentaire délivré par le Barreau du Québec
- Testament de la personne décédée S'il n'y a pas de testament ou que personne n'est désigné dans le testament pour administrer la succession, joindre le document par lequel les héritiers désignent la personne qui liquide la succession.

#### Si la personne décédée résidait au Canada, mais à l'extérieur du Québec

 Testament de la personne décédée et lettre d'homologation qui confirme la nomination de la liquidatrice ou du liquidateur de la succession

S'il n'y a pas de testament ou que personne n'est désigné dans le testament pour administrer la succession, joindre la lettre d'administration qui autorise une personne à administrer une succession, le certificat de recherche testamentaire délivré par la Chambre des notaires du Québec et le certificat de recherche testamentaire délivré par le Barreau du Québec.

### Si la personne décédée résidait à l'extérieur du Canada

• Testament de la personne décédée

S'il n'y a pas de testament ou que personne n'est désigné dans le testament pour administrer la succession, joindre le document par lequel les héritiers désignent la personne qui liquide la succession.

Des documents supplémentaires pourraient être requis. Le cas échéant, nous communiquerons avec vous.

#### 5. Documents à fournir s'il y a des enfants à charge (ne s'applique pas au RREGOP¹ ni au RRPE²)

- Formulaire Déclaration à l'égard d'enfants à charge (RSP-559), disponible sur notre site Web.
- Dans le cas d'un enfant majeur, formulaire Fréquentation scolaire (RSP-248), disponible sur notre site Web.
- 1. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics
- 2. Régime de retraite du personnel d'encadrement

6. Titre de la personne qui effectue la demande
Veuillez indiquer à quel titre vous présentez cette demande de prestation de survivant:
Conjointe survivante ou conjoint survivant
Mandataire de la conjointe survivante ou du conjoint survivant
Liquidatrice ou liquidateur de la succession (s'il n'y a pas de conjointe survivante ou de conjoint survivant)

#### 7. Déclaration

En transmettant le présent formulaire, je déclare que les renseignements fournis sont complets et exacts.

## Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis dans ce formulaire sont nécessaires à l'étude de cette demande. Le fait de ne pas les fournir dans les sections obligatoires peut en allonger le délai de traitement ou en entraîner le rejet. Seul notre personnel autorisé a accès à ces renseignements lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de ses fonctions: leur communication à des tiers ne peut se faire que dans les cas prévus par la loi. Ces renseignements peuvent aussi servir aux fins de recherche, d'évaluation, d'enquête ou de sondage. La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels permet à la personne concernée par ces renseignements de les consulter et de les faire rectifier.

#### Pour obtenir plus de renseignements

Par Internet Par téléphone

retraitequebec.gouv.qc.ca Région de Québec: 418 643-4881 Sans frais: 1 800 463-5533

Transmettez-nous en ligne le formulaire et les documents requis à retraitequebec.gouv.qc.ca/transmettre.

Votre demande sera ainsi traitée plus rapidement, puisque le délai postal sera éliminé.

Si vous ne pouvez pas utiliser le service en ligne, veuillez nous retourner ce formulaire à l'adresse suivante : Retraite Québec, case postale 5500, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 0G9



## Déclaration de la conjointe ou du conjoint de fait, ou de la personne unie civilement

## Régimes de retraite du secteur public

## Renseignements

Vous devez utiliser ce formulaire pour déclarer votre statut de conjointe ou conjoint de fait, ou de personne unie civilement, comme le précisent les dispositions des différents régimes de retraite du secteur public.

En plus de ce formulaire, vous devez fournir des copies claires et lisibles des documents demandés. Au besoin, nous pourrons exiger les originaux ou des copies certifiées conformes.

#### Conjointe ou conjoint de fait

Pour que l'union de fait soit reconnue, aucun des conjoints ne devait être marié ou uni civilement avec une autre personne au moment du décès, sauf dans le cas de certains régimes1.

#### Période de vie maritale<sup>2</sup> requise

Au moment du décès, les conjoints devaient résider maritalement depuis :

· au moins trois ans;

- un an si, au cours de cette union:
  - un enfant du couple est né ou est à naître, ou
  - ils ont adopté un enfant ensemble, ou
  - l'un d'eux a adopté un enfant de l'autre.

Si la demande concerne le Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ), la période de vie maritale requise est d'un an, ou de moins d'un an s'il y a eu naissance ou adoption d'un enfant.

#### Personne unie civilement

Pour satisfaire aux dispositions des régimes de retraite du secteur public, les personnes unies civilement doivent se qualifier comme conjoints de fait au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Pour que l'union soit reconnue, les conjoints devaient vivre maritalement<sup>2</sup> et au moins l'une des conditions suivantes devait être remplie au moment du décès:

- ils vivaient dans cette relation maritale depuis au moins un an; ou
- ils étaient conjointement parents d'un enfant biologique ou adopté; ou
- l'un des conjoints avait la garde, la surveillance et la charge entière d'un enfant de l'autre conjoint (ou en avait la garde et la surveillance juste avant que l'enfant atteigne l'âge de 19 ans).

Veuillez écrire en lettres détachées.				
1. Renseignements sur l'identité de la po	ersonne décé	dée		
Numéro d'assurance sociale <b>ou</b> numéro d'	identification		Le numéro d'identification se participation de la personne d document <i>Votre rente</i> .	
Nom de famille		Prénom		
2. Renseignements sur l'identité de la co	onjointe survi	vante ou	du conjoint survivant	
Nom de famille	Prénom		N	luméro d'assurance sociale
				<u> </u>
Renseignements sur l'état matrimonial de	la conjointe s	survivante	e ou du conjoint survivan	nt
2.1 Avez-vous déjà été marié(e) ou uni(e) civi	lement? 🗌 Ou	ıi 🗌 Nor	1	

2. Par vie maritale ou résider maritalement, nous entendons: cohabiter, se présenter publiquement comme conjoints et se porter un secours mutuel.

1 de 5 Retraite Québec

<sup>1.</sup> Si la demande concerne le Régime de retraite de certains juges du Québec (RRCJQ) ou le Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1er janvier 2001 (RRCJAJ), seul le ou la juge ne doit pas être marié(e) ou uni(e) civilement avec une autre personne au moment de son décès.

Si vous étiez la conjointe ou le conjoint de fait de la personne au moment de son décès, et que vous n'avez jamais été marié(e) ou uni(e) civilement avec une autre personne, vous devez indiquer l'état matrimonial « Célibataire » à la question suivante. 2.2 Quel était votre état matrimonial au moment du décès? État matrimonial Renseignements ou documents à fournir Marié (célébration religieuse ou civile) Nom de la conjointe ou du conjoint : \_ Preuve de décès de la conjointe légale ou du conjoint légal ou copie d'acte Veuf de décès Séparé légalement Nom de la conjointe ou du conjoint: \_\_\_ Certificat de divorce ou certificat de non-appel de divorce ou jugement Divorcé irrévocable du divorce Uni civilement Nom de la conjointe ou du conjoint: \_\_\_\_ Jugement de dissolution ou déclaration commune notariée de dissolution Union civile dissoute d'union civile Célibataire Si vous avez coché la case « Veuf » ou « Divorcé », veuillez fournir les informations suivantes : Nom de la conjointe ou du conjoint: \_\_ Date du décès ou du divorce, selon le cas: Dans le cas d'un divorce, inscrivez la ville où il a été prononcé: \_\_\_ 3. Renseignements sur le lieu de résidence 3.1 À quelle date aviez-vous commencé à résider maritalement avec la personne décédée? Après cette date, y a-t-il eu des périodes durant lesquelles vous n'avez pas résidé avec cette personne? ∐ Oui ∐ Non Si oui, précisez ces périodes: ☐ Raison: \_\_\_\_\_ De L\_\_\_ 」Raison : \_\_ 3.2 Indiquez les adresses auxquelles vous avez résidé maritalement avec cette personne pendant la période requise, en commençant par l'adresse la plus récente. (Au besoin, voir les renseignements au début du formulaire pour connaître la période requise.) Première adresse: Jàl Deuxième adresse: làl Troisième adresse: \_ mois iour

3.3 Durant la période requise, est-ce que tout votre courrier et celui de la personne décédée étaient acheminés à la					
même adresse?  Oui Non					
Si non, indiquez les autres adresses de correspondance ainsi que leur raison d'être.					
Votre adresse de correspondance:					
Raison:					
Adresse de correspondance de la personne décédée :					
Raison:					
4. Renseignements sur les enfants					
Au cours de votre union avec la personne décédée, un enfant est-il né ou à naître, ou avez-vous adopté un enfant?					
Oui Non					
Si oui, veuillez fournir les renseignements suivants:					
Enfants à charge Document à fournir					
Enfant à naître  Document attestant la grossesse, signé par une ou un médecin (uniquement pour les conjoints de fait)					
Enfant né  Certificat de naissance ou copie d'acte de naissance sur leque figurent les noms des deux parents¹					
Enfant adopté conjointement ou enfant de l'un des conjoints adopté par l'autre  Jugement d'adoption					
Si vous avez eu plus d'un enfant, une preuve pour l'un d'entre eux seulement est requise.					
Si vous étiez unie ou uni civilement à la personne décédée, veuillez répondre à la question suivante : Est-ce que l'un de vous avait la garde, la surveillance et la charge entière d'un enfant de l'autre?  Oui Non					
5. Témoins					
En inscrivant les informations demandées dans cette section, vous autorisez Retraite Québec à joindre les personnes qui					
y sont nommées afin qu'elles confirment les renseignements fournis dans ce formulaire.					
5.1 Veuillez fournir les coordonnées d'un proche parent de la personne décédée avec qui elle avait des contac réguliers, à l'exclusion de vos enfants communs (exemple: père, mère, frère, sœur, enfant d'une autre union, neve nièce, cousin, cousine).					
Nom de famille Prénom					
Adresse					
Téléphone (jour)  ind. rég.    Poste   Poste					

<sup>1.</sup> Tous les documents délivrés au Québec après 1993 relatifs à la naissance doivent être ceux du Directeur de l'état civil.

Premier témoin				
Nom de famille		Prénom		
Adresse				
Téléphone (jour)	Téléphone (autre)	Poste		
Deuxième témoin				
Nom de famille		Prénom		
Adresse				

#### 6. Preuves de cohabitation à fournir

Vous devez nous fournir des preuves de résidence commune provenant de différentes sources afin de confirmer votre statut de conjointe ou de conjoint de fait pour la période requise. (Au besoin, voir les renseignements au début du formulaire pour connaître la période requise.)

Pour prouver trois ans de vie maritale, veuillez fournir des preuves de cohabitation pour chacune des périodes suivantes:

- le mois du décès;
- un an précédant le décès (approximativement);
- deux ans précédant le décès (approximativement);
- le 36<sup>e</sup> mois précédant le décès.

Pour prouver un an de vie maritale, veuillez fournir des preuves de cohabitation pour chacune des périodes suivantes:

- le mois du décès;
- le 12<sup>e</sup> mois précédant le décès.

#### Les éléments suivants doivent figurer sur les documents:

- le nom d'un ou des deux conjoints;
  - Si les documents ne présentent pas le nom des deux conjoints, il faut alors fournir un document pour chacun des conjoints, dont les informations concordent avec celles du document de l'autre conjoint.
- l'adresse de résidence:
- la date de production du document.

C'est la date de production du document qui doit correspondre à la période pour laquelle une preuve est exigée.

Voici des exemples de documents qui sont recevables: feuillets d'impôt (T4, relevé 1, relevé 2), avis de cotisation, compte de taxes, contrat d'assurance, facture ou compte de téléphone, facture ou compte d'électricité, etc.

S'il y a eu interruption de la cohabitation pour cause de maladie d'un des conjoints, une preuve qui justifie l'interruption de la cohabitation pour des raisons de santé doit être fournie. Le document doit être signé par la médecin traitante ou le médecin traitant, par une personne offrant des soins ou par une personne capable de témoigner représentant la direction de l'établissement de santé.

### 7. Déclaration

En transmettant le présent formulaire, je déclare que les renseignements fournis sont complets et exacts.

#### Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis dans ce formulaire sont nécessaires à l'étude de cette demande. Le fait de ne pas les fournir dans les sections obligatoires peut en allonger le délai de traitement ou en entraîner le rejet. Seul notre personnel autorisé a accès à ces renseignements lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de ses fonctions: leur communication à des tiers ne peut se faire que dans les cas prévus par la loi. Ces renseignements peuvent aussi servir aux fins de recherche, d'évaluation, d'enquête ou de sondage. La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels permet à la personne concernée par ces renseignements de les consulter et de les faire rectifier.

#### Pour obtenir plus de renseignements

Par Internet Par téléphone

www.retraitequebec.gouv.qc.ca Région de Québec: 418 643-4881 Sans frais: 1 800 463-5533



Transmettez-nous en ligne ce formulaire et les documents requis au:
www.retraitequebec.gouv.qc.ca.
Votre demande sera ainsi traitée plus rapidement, puisque le délai postal sera éliminé.

Si vous ne pouvez pas utiliser le service en ligne, veuillez nous retourner ce formulaire et les documents requis à l'adresse suivante : Retraite Québec, case postale 5500, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 0G9